

## Périodicité AGO - ASL libre

## Par 69steph, le 18/10/2011 à 01:16

Je suis vice président d'une ASL d'un lotissement de 60 maisons depuis 1 an. Notre derniére AGO a eu lieu en novembre 2010, nous souhaitons faire la prochaine en janvier 2012 pour l'exercice 2011 au lieu de novembre 2011 (pour aciliter les comptes sur une année civile). Est légalement possible? et ou puis je trouver "la réponse autorisant légalement" pour justifier de ce décalge auprés des colotis.

Merci de votre réponse

Par **Domil**, le **18/10/2011** à **01:40** 

Commencez par relire vos statuts